Mise en ligne : 6 septembre 2015. Dernière modification : 3 juin 2022. www.entreprises-coloniales.fr

L'HABRA ET LA MACTA (1864-1874)

DUPRÉ DE SAINT-MAUR, INITIATEUR DU BARRAGE

LE BARRAGE DE L'HABRA SUR L'OUED FERGOUG

perso.club-internet.fr/peraltap/P15-barrage.htm - 24k

Il n'était pas envisagé de créer un centre de colonisation sans étudier au préalable le problème vital de l'eau, dans une région où l'été est synonyme de sécheresse.

La construction d'un barrage sur l'Habra en amont du futur centre de Perrégaux était déjà évoquée dans le procès verbal d'enquête du 14 avril 1853 sur la création du futur centre de Perrégaux [...].

Alimentée par l'oued Habra, la plaine de l'Habra était constituée de terres marécageuses qu'il fallait assainir et irriguer. [...]

« Il serait injuste de croire que les premiers colons n'ont pas cherché à sortir de la situation qui leur était faite par le manque d'eau, écrit en 1877, Jules Duforest, le maire de Perrégaux. En 1863, alors que les colons n'étaient qu'une trentaine, ils demandaient déjà d'être autorisés à construire, à leurs frais, un barrage réservoir aux environs de Perrégaux, barrage primitif, il est vrai, mais qui ne leur aurait pas moins permis d'arroser leurs terres, comme l'étaient celles de l'Habra, par le barrage de Saint-Maur ; il leur fut répondu que l'administration allait construire un grand barrage réservoir à l'oued Fergoug ; ils demandaient aussi d'établir une pompe qui aurait élevé l'eau de la rivière, pour permettre l'alimentation du village. »

Parmi les pionniers de 1863, on note un certain Dupré de Saint-Maur qui donna son nom au petit barrage situé au nord-ouest de Perrégaux. Cette même année, M. Dupré de Saint-Maur, riche concessionnaire de la Société de l'Habra, propose au conseil général la construction d'un barrage dans la plaine de l'Habra sur l'oued-Fergoug. Le colonel Deligny, commandant la province, estime le projet peu urgent et inique. Dupré de Saint-Maur ne se décourage pas et ouvre une souscription dans l'Écho d'Oran, afin de construire le barrage aux frais des volontaires. L'autorité militaire, s'estimant outragée, fit passer en justice l'instigateur du projet et l'imprimeur.

M. Dupré de Saint-Maur [...] était aussi propriétaire de 2.000 hectares à Harbal, près d'Oran. « Je ne viens pas chercher fortune, affirmait-il. Je viens ici risquer une fraction de la mienne. Il est digne de savoir exposer ses capitaux pour rendre productive une terre arrosée du sang de tant de Français. »

Jules DU PRÉ DE SAINT-MAUR*
par Narcisse FAUCON,
LE LIVRE D'OR DE L'ALGÉRIE,
Challamel et Cie, Paris 1889, 694 pages.

[237] Battu devant le conseil général [d'Oran], il créa une société pour l'acquisition et la mise en culture des plaines de l'Habra et de la Macta. Un vibrant appel parut dans

l'Écho d'Oran et remporta un succès complet : la liste des souscriptions fut entièrement couverte. L'autorité militaire n'y trouva pas son compte : aussi se prétendit-elle injurieusement visée par M. du Pré de Saint-Maur. Sans vouloir retrancher une ligne, n'écoutant que la voix de sa conscience, ce dernier rétablit le vrai sens de sa lettre. Il fallait étouffer la parole de ce colon assez osé pour vouloir le développement de la colonisation, de ce colon indépendant et honnête ! On traduit en police correctionnelle J. du Pré de Saint-Maur et son courageux imprimeur M. Adolphe Perrier, que, toute sa vie, du Pré de Saint-Maur honora de son estime. La salle du tribunal ne peut contenir qu'une bien faible partie des colons accourus de tous côtés. Du Pré de Saint-Maur plaide lui-même sa cause, qui est, dit-il, celle de tous les colons, ses frères. Justice lui est rendue. Toutefois le parquet ne se tient pas pour battu : il interjette appel. Mais, devant la cour d'Alger, M. du Pré de Saint-Maur triomphe comme il a déjà triomphé à Oran, et la colonie fait une véritable ovation à son vaillant champion.

Du Pré de Saint-Maur avait donc su grouper autour de lui les colons de la province d'Oran pour l'acquisition des terres de l'Habra. Comme mandataire de la nouvelle société, il donna un rare exemple de désintéressement en renonçant à toute surenchère et en laissant M. Débrousse tirer tout profit de son œuvre. [...]

FRANÇOIS DÉBROUSSE, CONSTRUCTEUR DU BARRAGE

ALGÉRIE DES TRAVAUX D'IRRIGATION DANS LA PROVINCE D'ORAN par L. LEFÉBURE (Le Temps, 25 août 1863)

Il serait vain de chercher à faire ressortir la valeur des travaux d'irrigation dans un pays de soleil comme l'Algérie. Associée à l'eau, la chaleur y peut tout ; il n'y a point de merveille qu'elle ne soit capable de faire produire à la végétation. Séparée, elle ne sait plus donner que des récoltes incertaines, partielles, quand elle n'engendre pas de véritables disettes.

Aussi, la nécessité de régulariser le cours des eaux et de créer des réservoirs pour les emmagasiner, a-t-elle été dans les pays chauds l'objet constant des plus vives préoccupations.

Les ruines, parfois gigantesques, des travaux d'eau accomplis dans l'antiquité, en diverses contrées desséchées par le soleil, nous le disent assez haut. Il est évident que toute la richesse des pays chauds est dans l'art de retenir les eaux, de les emmagasiner, de les distribuer avec intelligence. L'Algérie ancienne ne devait sa fertilité qu'à des travaux de cette nature, et si l'on s'étonne aujourd'hui des obstacles qu'y rencontre le développement de l'agriculture, de l'inconstance, de la rareté des bonnes récoltes, de l'insuffisance des rendements, on ne doit s'en prendre qu'à l'absence d'un large système d'irrigation. C'est là un fait que semble avoir formellement constaté, un ministre même de l'Algérie et des colonies, M. le comte de Chasseloup-Laubat, dans son « Rapport à l'empereur sur les travaux publics en Algérie », rapport où l'importance extrême des barrages est hautement proclamée en vertu de ce principe « que, sous le ciel d'Afrique, l'irrigation est le plus puissant agent de production. »

Pour la culture du coton en particulier, il est hors de doute que si elle n'a pas reçu plus d'extension depuis quelque temps, malgré des encouragements de toute sorte,

malgré les prix exceptionnels qu'a atteints cette matière première, c'est que le coton veut être largement arrosé, et que, sauf le barrage réservoir du Sig, construit il y a peu d'années sur l'emplacement d'un barrage romain, et qui permet d'irriguer une vaste surface d'une façon constante et régulière, il n'existe, dans toute la province d'Oran, véritable foyer de la production cotonnière dans la colonie, point d'autres travaux importants de même nature.

Il est juste d'ajouter que cette province est la plus mal partagée de l'Algérie sous ce rapport. Celle de Constantine, en particulier, jouit d'un assez grand nombre de cours d'eau d'un débit considérable; et les pluies, dans cette province, comme dans celle d'Alger, sont beaucoup plus abondantes. Mais des travaux d'irrigation bien exécutés remédieraient aisément à cette cause d'infériorité, et ils auraient une portée d'autant plus grande que la province d'Oran offre, au point de vue de la nature des cultures et de la main-d'œuvre, des ressources tout à fait exceptionnelles.

Cependant, comme nous le constations, à part le barrage-réservoir du Sig, aucune importante entreprise de ce genre n'y a été réalisée.

On soupçonne aisément qu'un tel état de choses ait dû frapper dès longtemps l'administration de l'Algérie, celle d'Oran avant tout. Quand on sait que la fortune d'une province pourrait être assurée par l'exécution d'un certain ensemble de travaux, il est malaisé de n'y pas songer sans cesse, et de se résigner à les voir indéfiniment ajourner. L'utilité, on pourrait dire l'urgence, de la création de barrages de dérivation et de barrages-réservoirs dans la province d'Oran, a toujours paru incontestable ; non seulement cette création devait offrir à l'agriculture les conditions indispensables à son développement et à sa prospérité, mais on a toujours attendu d'elle seule la suppression des marais qui existent dans le pays, et partant son assainissement complet.

Malheureusement, si la nécessité de ces travaux n'a jamais été mise en doute ; si les colons, aussi bien que les indigènes, n'ont pas cessé d'en appeler la réalisation de tous leurs vœux, on ne s'en est pas moins toujours heurté à la difficulté de les mettre en œuvre, de s'arrêter à un mode d'exécution qui ait l'avantage tout à la fois d'obtenir l'approbation de l'État, et de répondre aux besoins et à la grandeur de l'entreprise.

[Le barrage du Sig]

Sentant vivement combien il importait d'aborder au moins cette question, et de constituer un précédent, lors même qu'on en serait réduit à se contenter pendant longtemps de résultats partiels, l'honorable ingénieur en chef de la province d'Oran, M. Aucour, n'hésita pas à présenter, en 1857, le projet du barrage-réservoir du Sig, dont nous venons de parler, barrage dont la contenance est d'environ quatre millions de mètres cubes.

Ce projet, énergiquement appuyé par l'administration, eut le bonheur de triompher. L'État consentit à le mettre à exécution et à doter ainsi la ville et le territoire du Sig d'une source inappréciable de richesse.

[Initiative privée ou initiative étatique ?]

C'était là un acheminement vers la réalisation d'un grand projet d'ensemble. Du moins, M. Aucour considéra ainsi ce travail, et il s'occupa dès lors de l'étude des différents barrages-réservoirs à exécuter dans la province entière. Il en compta huit de diverse importance, à construire sur les grands cours d'eau, tels que la Tafna, le Sef-Sef, Tisser, la Mekerra, l'Habra, la Mina, la Gédiounia et le Riou. La construction de ces barrages était appelée à transformer complètement certaines parties du territoire de la province d'Oran, infertile sans le secours des irrigations, surtout dans la région qui

avoisine la mer. Elle convertissait de vastes superficies marécageuses et improductives en terres éminemment riches.

Les huit bassins hydrographiques comprenant, en y ajoutant celui du Sig, une superficie totale de près de trois millions d'hectares, et s'appliquant à des réservoirs dont la contenance dépasserait 480 millions de mètres cubes, on pouvait estimer à un chiffre de plus de 200.000 le nombre d'hectares devenus irrigables (160.000 pendant l'hiver et 40.000 pendant l'été), et susceptibles, dès lors, de nourrir une population d'environ 150.000 habitants. Enfin, la culture du coton trouvait dans l'accomplissement de ce vaste projet les rentables conditions de son développement ; car, en se fondant sur des calculs autorisés, le territoire arrosé dont nous venons de parler serait en mesure de fournir, indépendamment d'autres produits, environ 30.000 balles de coton longue-soie, c'est-à-dire les deux tiers de la récolte des États-Unis en cette qualité de coton ; le double, par conséquent, de la consommation française, puisque notre industrie n'en consomme guère que 12.000 balles.

En présence d'avantages si précieux, il semble qu'on n'ait pas dû hésiter à solliciter l'intervention de l'État, en faveur d'entreprises dont les résultats étaient si évidents, et on a peine à admettre qu'un concours si bien justifié ait pu être refusé. Ce n'est point pourtant ce qu'ont pensé les hommes qui ont eu l'initiative dès projets dont il vient d'être question. Ils ne se sont pas flattés de voir l'État, déjà chargé du pourvoir à d'innombrables besoins, consentir volontiers à exécuter les travaux dont l'utilité ressortait principalement pour les usagers et qui, tout en s'élevant à une somme importante, ne concernaient en définitive qu'une seule province le l'Algérie.

Quant à inscrire cette dépense au budget ordinaire de la colonie, il n'y avait pas à y songer. Au surplus, la question se posait même de savoir s'il y avait intérêt à solliciter l'intervention de l'État. Ce n'est pas tout, en effet, que de faire construire les barrages projetés ; il faut encore pourvoir à leur entretien, aux grosses réparations, prévoir les sinistres qui pourraient en rendre nécessaire la reconstruction partielle ou même totale. Or, comment l'État serait il à même de parer à de semblables éventualités ? Comment y pourrait-il remédier, s'il lui faut attendre chaque fois qu'au préalable, un crédit extraordinaire ait été voté ?

Cependant, un autre moyen d'exécution se présentait, qui semble à tous égards plus rationnel, et qui est dans tous les cas plus conforme aux vrais principes de l'économie politique en celte matière : c'est l'exécution par les compagnies. Mais cette solution elle-même, adoptée exclusivement, rencontrait des objections et des difficultés. Sans doute, en ce lui concerne surtout les barrages très importants, l'intervention des compagnies était à souhaiter ; elles seules paraissaient en mesure de les réaliser promptement, et l'on pouvait espérer qu'il s'en formerait de sérieuses, si l'État consentait à leur concéder le droit d'établir des redevances sur les terres appelées à bénéficier des eaux emmagasinées par leurs soins. Mais, comme on l'a fait justement remarquer, tout donnait à penser que des Compagnies sérieuses, importantes, exigeraient d'autres avantages encore pour se charger de l'exécution de tout l'ensemble des travaux ; qu'elles demanderaient, par exemple, la concession d'une étendue considérable de terres domaniales, et qu'en outre elles seraient amenées à fixer à un chiffre élevé le taux des redevances.

Or, sur ces deux points, elles ne devaient pas être satisfaites; des terres domaniales, il l'en reste plus qu'une faible étendue dans les zones d'irrigation; la plaine de l'Habra fait presque seule exception. Et quant au taux des redevances, toutes sortes de motifs veulent qu'il soit fixé, dans le principe, au moins pour les barrages de moindre importance, à un chiffre modéré, qui, dès lors, ne donnerait plus aux compagnies qu'une rémunération insuffisante. Enfin, reste la nécessité de posséder constamment un fonds de réserve considérable pour répondre à toutes les éventualités, ce qui n'est pas le propre d'une compagnie, dont tous les fonds sont presque toujours engagés.

[Initiative provinciale]

Placé entre ces deux solutions extrêmes, dont aucune ne le satisfaisait — se confier entièrement à l'État ou aux compagnies, l'honorable M. Aucour songea à une troisième combinaison, qui eut l'avantage d'être admise et vivement défendue par quelques hommes dévoués aux intérêts de la colonie, tel que M. le préfet d'Oran, M. Du Pré de Saint-Maur, président du conseil général, M. de Montigny, secrétaire général de la préfecture. Cette combinaison consistait, au lieu de recourir à l'État ou à des compagnies, à confier à la province l'exécution en même temps que l'entretien et les réparations des barrages projetés, moyennant une redevance qu'elle eut été autorisée à prélever sur les eaux. On n'avait pas à craindre de rencontrer pour cette mesure aucun obstacle dans la législation qui régit les eaux en Algérie.

La loi du 16 juin 1851, en effet, a constitué au profit de l'État la propriété des eaux dans la colonie, et l'article 3 de cette loi lui confère le droit de concéder l'exploitation et la jouissance des eaux, canaux, lacs et sources, suivant les formes qu'il lui conviendra de déterminer.

Soumise au conseil général d'Oran, cette combinaison fut l'objet d'une vive adhésion, et dans la séance du 27 septembre 1861, le conseil émit le vœu qu'elle fût réalisée. La chambre consultative d'agriculture émit le même vœu, dans sa séance du 27 novembre suivant. Malheureusement, ce fut tout, et la construction des barrages de la province demeura à l'état de projet. Seul, le barrage de l'Habra continua à être discuté, parce que la vente des terres domaniales de l'Habra et de la Macta impliquait nécessairement l'exécution de ce travail

Mais pour le projet d'ensemble, la réalisation en paraissait indéfiniment ajournée, et la question sommeillait, quand une initiative souveraine, daignant se rendre aux vives sollicitations d'un chef d'industrie de l'Alsace, détermina l'administration à en faire reprendre l'étude. D'après le nouveau projet récemment élaboré par M. Aucour, la dépense qu'entraînerait la construction des barrages-réservoirs de la province peut être évaluée à dix millions. La province, en principe, serait chargée de les exécuter. Pour y faire face, un mode facile est indiqué : l'emprunt. La province serait à même, en effet, dans ce cas, de contracter un emprunt dans les meilleures conditions.

Comme garanties, elle pourrait offrir et ses ressources ordinaires, et les redevances que lui paieraient les usagers de l'eau fournie par lui et quant au service des intérêts de l'emprunt et de son amortissement, on ne saurait douter qu'il soit assuré, et bien au delà, par le revenu annuel du fermage des eaux. En portant les redevances à 40 fr. seulement par hectare pour les cultures d'été, et à 10 fr. par hectare pour les cultures d'hiver, chiffres encore très bas comme l'observe M. Aucour lui-même, dans un document que nous avons été à même de consulter, le revenu annuel de la province serait susceptible d'atteindre, après la réalisation complète des travaux, le chiffre énorme de 3 millions, et il n'y aurait point d'exagération à estimer que les terres irriguées, grâce à ces travaux pourraient donner naissance annuellement à une valeur de plus de 32 millions.

Certaines évaluations vont jusqu'à la porter au double. Quoi qu'il en soit, l'exemple du Piémont et de la Lombardie est là pour nous montrer dans quelle proportion un système large et bien entendu d'irrigations peut augmenter la production.

Grâce à l'établissement des taxes d'arrosage, la province se trouverait à même, non seulement de réaliser successivement les grands travaux projetés, mais encore de créer une caisse permanente des irrigations qui lui laisserait ainsi un fonds de réserve applicable, et à l'entretien des barrages-réservoirs, et aux réparations que de soudains accidents pourraient rendre nécessaires, et qu'un léger retard aggraverait souvent sans mesure.

[La solution de l'économie mixte]

Un dernier expédient s'offre enfin, si l'on doute que la province soit à même de réaliser à elle seule, ou dans un délai raisonnable l'ensemble de ces travaux. Nous avons hâte de dire que cet expédient serait, à nos yeux, le plus heureux. Il consisterait à faire exécuter les barrages-réservoirs concurremment par la province et par les compagnies.

Aux compagnies seraient confiés les quelques barrages qui sont très considérables, et qui, par là même, devront rapporter le plus de bénéfice, sauf à faire rentrer dans un laps de temps déterminé, et moyennant certaines combinaisons, ces travaux sous la dépendance de la caisse provinciale des irrigations.

Quant à la province, elle demeurerait chargée de la construction de tous les autres barrages, et grâce à ce partage, plusieurs pourraient être simultanément entrepris et réalisés dans un court délai. C'est là un premier avantage qu'apporterait le concours des compagnies. La province d'Oran, l'Algérie elle-même en trouveraient bien d'autres encore dans cette combinaison. Les partisans eux-mêmes de l'exécution des travaux par la province s'empressent de reconnaître, en effet, que des compagnies faisant le commerce d'eau peuvent rendre d'inestimables services à la colonie, en y introduisant l'esprit d'initiative, d'industrie, en faisant connaître l'Algérie, en y amenant enfin des capitaux et un personnel considérable. Et l'on appréhenderait à tort de voir difficilement se former des compagnies de ce genre !

Nous savons, en effet, que, tout récemment, des capitalistes importants se préoccupant de cette question paraissaient disposés à offrir formellement leur concours au gouvernement. Que l'État consente seulement, de son côté, à autoriser l'établissement d'une taxe sur les eaux d'irrigations créées par ces travaux ; qu'il assure aux compagnies chargées de construire les deux ou trois grands barrages, là où il lui restera encore quelques terres domaniales, une concession d'une certaine étendue, à titre d'indemnité ou de subvention, et les capitaux ne manqueront pas pour réaliser cette grande œuvre. On ne saurait, du moins, plus prétexter aujourd'hui que les précédents fassent défaut pour justifier une semblable mesure. Le *Moniteur* du 29 mai dernier nous a offert, en effet, dans la concession faite à perpétuité au département de la Loire d'un canal destiné à arroser, au moyen des eaux de la Loire, une partie des terres du département, une combinaison, presque de tous points analogue à celle que proposait déjà, il y a plusieurs années, pour la province d'Oran, l'honorable M. Aucour.

Le canal dont il s'agit est déclaré d'utilité publique, le département le fait exécuter, et l'entretient à ses frais, risques et périls et l'art. 5 du décret l'autorise à percevoir une taxe annuelle de 35 fr. par hectare arrosable.

L'Etat contribue à la dépense pour un quart, toutefois sans que sa subvention puisse dépasser 1.112.500 fr. Pourquoi, entré dans cette voie, le gouvernement ne ferait-il pas l'application du même principe à la province d'Oran, dont il assurerait ainsi l'avenir ? Qu'il se rende enfin aux vœux du conseil général de cette province, comme il l'a fait pour celui du département de la Loire, et qu'il accepte ses propositions. Ainsi se trouvera résolu le difficile problème qu'est réduite à se poser sans cesse une des provinces les plus intéressantes de l'Algérie ; celle qui réunit peut-être, sous des apparences ingrates, les plus puissants éléments de prospérité : le problème des irrigations, sans lesquelles tout développement considérable, tout perfectionnement sérieux de la culture est impossible.

Nous avons longuement insisté à dessein sur les divers moyens qui pourraient assurer la solution de cette question vitale. Elle mérite certainement de fixer l'attention publique, et aucun effort ne sera perdu qui la fera progresser, qui stimulera en sa faveur l'initiative privée, ou déterminera l'État à s'occuper de la résoudre.

[Nécessité de la propriété individuelle]

Les vastes entreprises dont nous venons de parler auraient pu être envisagées encore sous bien d'autres points de vue importants. Nous aurions pu montrer, par exemple, par quel lien intime elles se rattachent à une mesure générale, dont l'importance pour l'avenir de l'Algérie n'échappe à personne : nous voulons parler de la constitution de la propriété individuelle. C'est une conséquence qui paraît, en effet, sortir naturellement, je dirais même forcément, de la création des barrages-réservoirs, que la constitution immédiate de la propriété privée dans les différentes zones que les travaux doivent rendre irrigables, et dont les indigènes sont en grande partie les maîtres en ce moment.

Pour que le territoire arrosé acquitte régulièrement et intégralement les redevances dont il sera grevé, il faut supposer, non seulement qu'il n'existera plus un hectare dans cette zone qui ne soit exploité, mais encore que la terre se trouvera entre des mains intéressées à la faire prospérer et à en tirer le meilleur parti possible. Le maintien du communisme arabe, auquel on devait jusqu'à présent de rencontrer de si vastes espaces de terre en jachères, ou misérablement cultivés, sera presque inconciliable avec le système de la prestation des redevances, et avec les changements entraînés dans la condition du sol, par la création de moyens d'irrigation puissants et permanents. Dans tous les cas, on n'atteindra jamais les résultats que de grands travaux d'eau peuvent et doivent produire en Algérie, si la liberté des transactions ne règne pas là où ils seront réalisés.

A moins que l'œuvre de la constitution de la propriété privée, d'où dépend, on le sait, tout l'avenir de la colonie, ne doive être indéfiniment ajournée ou ne finir jamais, on devra entreprendre, sans retard et sur plusieurs points simultanément, les opérations qu'elle implique. Or, pourquoi ne choisirait-on pas, pour commencer, dans la province d'Oran, par exemple, la zone des irrigations, où cette mesure est indispensable ? On apporterait ainsi aux indigènes deux bienfaits à la fois, et deux bienfaits d'une portée incalculable. Il y a certainement dans les grands travaux d'irrigation que projetait le conseil général d'Oran un instrument de transformation dont on ne soupçonne pas l'action sur les indigènes. On s'est demandé parfois avec inquiétude comment il serait possible d'amener l'Arabe à rompre avec ses habitudes nomades ; mais quel puissant moyen de lui inspirer le goût de la vie sédentaire, après avoir reconnu ses droits de propriété individuelle, que de mettre entre ses mains la possibilité de rendre sa terre constamment productive ? Faut-il beaucoup s'étonner, dans l'état actuel des choses, de l'inconstance, de l'humeur fantaisiste qu'apporte l'indigène dans la culture du sol, sous un ciel qui lui-même est aussi inégal, tantôt brûlant les récoltes par ses ardeurs, et tantôt les inondant complètement ? L'Espagne maure nous est un curieux exemple de ce que peuvent, sous ce rapport, les travaux d'irrigation.

[Guerre de Sécession, crise cotonnière]

Nous n'avons dit qu'un mot, en commençant, de l'importance de la création de nombreux barrages-réservoirs dans la province d'Oran, au point de vue de la culture du coton. Nous tenons à répéter que, sans de nouveaux moyens d'irrigation, la culture de ce produit n'est pas susceptible d'une sérieuse extension, et qu'aucune mesure administrative, qu'aucun expédient n'y fera rien, en dehors des travaux d'eau. Et aussi bien, est-ce là une des considérations les plus graves que l'on puisse faire valoir en ce moment. La disette de matière première, en effet, rend de plus en plus critique la situation de l'industrie manufacturière. Ce n'est qu'au prix d'efforts et de sacrifices extraordinaires que l'ouvrier du coton est préservé d'une détresse imminente. Le déplorable conflit qui a donné naissance à la crise actuelle se prolonge sans qu'il soit possible d'en pressentir le terme et lors même, d'ailleurs, qu'il viendrait à cesser tout à-

coup, il est certain aujourd'hui que l'Europe ne trouvera plus, d'ici à longtemps, dans le marché américain, le contingent de matière première sur lequel son industrie était habituée à compter¹.

En attendant, les approvisionnements de coton s'épuisent de plus en plus, malgré quelques arrivages provenant de nouveaux centres de production ; les ressources en argent des manufacturiers diminuent, le travail se ralentit, et beaucoup d'établissements le suspendent même complètement ; enfin, le commerce, inquiet à bon droit de l'avenir, se maintient dans les conditions les plus anormales. Quel prix n'ont pas, dans un tel état de choses, des travaux qui pourraient assurer au bout de quelque temps, à l'industrie manufacturière, un contingent nouveau de plus de 30.000 balles de coton de première qualité ?

Rattachée à tant et à de si considérables intérêts, il semble que les projets que nous venons d'exposer aient dû faire leur chemin et triompher d'eux-mêmes. N'ont-ils pas le même caractère d'utilité publique que les chemins de fer, par exemple ? Les résultats qu'ils doivent atteindre ne leur donnent-ils pas le même titre à des encouragements, à des subventions ? On voit cependant qu'ils n'ont pas été envisagés ainsi jusqu'à présent. C'est qu'il ne suffit pas, en France surtout, pour que l'opinion se préoccupe de la réalisation de certaines entreprises, qu'elles soient destinées à assurer la richesse d'un territoire ; il faut encore, et ça été le propre de tous les temps, qu'elles se produisent à l'heure opportune, qu'elles soient associées à certains faits actuels : en un mot qu'elles s'emparent de l'attention publique par l'endroit où elle est déjà frappée. C'est le privilège de la question des travaux d'irrigation dans la province d'Oran, de se présenter aujourd'hui dans ces conditions, puisqu'elle rentre dans des préoccupations toutes vives et tout actuelles. Nous voyons là pour elle le gage assuré d'un succès trop longtemps ajourné, et qu'attendent impatiemment aujourd'hui et la colonie elle-même, et les nombreux intérêts qui sont désormais liés à sa prospérité.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

EXPOSITION D'ALGÉRIE.
III.
COTONS.
(La Patrie, 28 mai 1867)

(La Patrie, 28 mai 1807) www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Algerie_Expo_Paris_1867.pdf

Un journal d'Oran s'effrayait dernièrement, pour les planteurs actuels, de la concurrence que leur créerait la culture en coton, dans la mème province, de 20.000 nouveaux hectares, mis en valeur par le barrage de l'Habra. C'est là tout simplement une hérésie économique, qui ne figure probablement que comme un argument plaintif destiné à appuyer quelque article d'opposition dont le sens nous a échappé.

Il y a, il est vrai, dans ce moment, un peu de faiblesse sur les prix des cotons algériens. De là des plaintes ! Il est absurde cependant de rendre l'État le bouc émissaire de la mercuriale. On lui reproche, par exemple, d'avoir supprimé les primes au moment ou finissait la guerre d'Amérique ; mais lorsqu'il les a accordées, les colons ne se doutaient pas que tels événement viendraient qui, durant quatre années, donneraient au coton une valeur inespérée. La paix est faite aujourd'hui, et il est certain que, par l'abolition de l'esclavage, jamais les cotons ne reverront les cours de 1860.

¹ Un honorable membre de la Chambre des communes, M. Caird, a formellement établi ce fait, et sans rencontrer de contradicteurs dans le cours de la discussion, qui a eu lieu le 3 juillet dernier, au sein du Parlement anglais, sur la question du coton (*Morning Post*, du 4.)

Nous sommes loin cependant d'absoudre entièrement l'administration. C'est elle qui a, en grande partie, empêché le marché de prendre le développement qu'elle provoquait. D'une main, elle excitait la production en distribuant des encouragements de toute nature ; de l'autre, elle retenait les rênes de toutes ses forces par ses paperasseries et ses lenteurs.

Ces 20.000 hectares du barrage de l'Habra deviennent un bel appoint pour l'Algérie cotonnière, mais s'ils avaient été livrés à la culture il y a quatre ou cinq ans, où en serions-nous aujourd'hui ? Ce serait une pénible narration à faire que l'histoire de ce barrage, et il serait trop long de raconter ici les marches, et contremarches, les déceptions des personnes qui s'en sont successivement occupées. Puisse-t-il servir d'enseignement! Que de projets, que de contre-projets reçus dans les bureaux, enfouis dans les cartons, après avoir été revêtus d'avis motivés, réexpédiés dans d'autres bureaux, revêtus de nouveaux avis motivés, engloutis définitivement dans des cartons, où ils moisissent à leur aise! Laissons le passé, et pensons à l'avenir, qui, dans la main des administrateurs actuels, se présente sous les plus heureux auspices.

Beaucoup d'eau et beaucoup de chaleur, de bonnes graines et la main-d'œuvre à bon marché, telles sont les conditions nécessaires pour que la culture du coton soit rémunératrice.

La chaleur ne fait pas défaut sur la côte africaine, mais la nature y est souvent ingrate dans la répartition des eaux. La main de l'homme doit corriger ses caprices, il faut construire de grands réservoirs capables de suppléer à la courte durée de la saison des pluies. La terre irriguée prend alors une plus-valve considérable ; elle se vend, au Sig, de 6 à 700 fr. l'hectare, mais cette localité a un barrage qui contient 3.300.000 mètres cubes d'eau. La valeur de ces terres est destinée à s'accroître encore par la mise en exploitation, au mois d'août et de septembre, du chemin de fer de Relizane à Oran (138 kilomètres), dont le Sig est la principale station ².

D'autres barrages sont à l'étude.

Le problème du bon marché de la main-d'œuvre peut être résolu, soit par une forte immigration d'Espagnols, ce qui offre peut-être quelque danger politique, soit par un emploi plus fréquent et mieux entendu de la race indigène. À notre avis, ce dernier mode, qui a l'avantage de nous rallier l'arabe en améliorant son sort, est préférable à tous égards. L'association, surtout, nous paraît être le système qui prévaudra.

LOUIS OUTREDON.

ALGÉRIE [CANDIDATURE DE DÉBROUSSE AUX LÉGISLATIVES À ORAN]

² Le barrage de l'Habra, qui s'exécute en ce moment pour le compte et par les soins intelligens d'un riche capitaliste français, M. de Brousse, a pour but d'irriguer la plaine de l'Habra, qui comprend près de 36.000 hectares de terres de même nature que celles du Sig, auxquelles elles confinent. Douze mille hectares sont partiellement arrosés par un barrage de dérivation, exécuté il y a quelques années ; 24.000 hectares ont été adjugés le 21 juillet 1864 à M. Jules Cahen, à la charge d'exécuter les travaux de barrage, de dessèchement et de canalisation nécessaires pour la mise en valeur de ces terres.

Les proportions de ce barrage-réservoir sont vraiment cyclopéennes ; quelques chiffres donneront une idée de leur importance.

La digue n'a pas moins de 38 mètres 90 centimètres à sa base ; sa longueur sera de 321 mètres, auxquels il convient d'ajouter pour la longueur totale, le déversoir, qui aura 128 mètres ; la hauteur totale du barrage sera de 31 mètres.

Le réservoir contiendra 35 millions de mètres cubes d'eau, qui fertiliseront 36.000 hectares de riches terres propres à toutes les cultures, et parmi lesquelles plus de 6.000 hectares pourront chaque année être affectés à la culture du coton.

Les dépenses, il est vrai, ne se chiffrent plus par quelques centaines de mille francs, comme pour le barrage du Sig ; 4 millions seront certainement employés à ces gigantesques travaux. (*Moniteur*.)

On nous écrit d'Oran, le 22 décembre. — Notre département, qui n'est plus actuellement représenté à l'Assemblée nationale, aura, le 8 janvier, à élire ses deux députés. Deux listes sont en présence : l'une portant les noms de MM. Alexis Lambert et Jacques, dont l'élection a été annulée cet été, et une autre liste où figurent côte à côte l'honorable M. Dupré de Saint-Maur, et M. Débrousse, qui se déclare républicain conservateur-libéral.

M. Débrousse est le concessionnaire du barrage de l'Habra, pour prix duquel lui seront dus vingt mille hectares de terre. Il ne se trouve peut-être pas par là, quant à la réception des travaux, en face de l'administration coloniale dans une position d'indépendance parfaite.

M. Dupré de Saint-Maur qui, personne ne l'ignore, a rendu à l'Algérie les plus grands services, n'a contre lui que ses opinions politiques qui ne paraissent pas celles des Français de l'Algérie.

Quant aux candidats de la liste républicaine, l'un, M. Alexis Lambert, propriétaire près de Guelma, a été pendant deux mois notre préfet, et ensuite commissaire extraordinaire en Algérie. Son élection a été cassée, parce qu'il s'en fallait de trois jours que le délai légal fût expiré entre la cessation de ses fonctions à Oran et son élection. M. Jacques, le second candidat républicain, est un défenseur (avoué-avocat) d'Oran, fort capable et entendant très bien les affaires,

On a craint un moment que les radicaux extrêmes ne portassent aussi des candidats à eux. Nous espérons maintenant que l'extrême gauche se ralliera à la liste républicaine. Dans ce cas, l'élection de M. Alexis Lambert, qui a obtenu déjà une énorme majorité, et celle de M. Jacques, ne seraient pas douteuses.

[DÉFAITE DE DÉBROUSSE] (Le Journal des débats, 16 janvier 1872)

On nous écrit d'Alger, le 9 janvier

La province d'Oran a élu, pour la représenter à l'Assemblée nationale, MM, Jacques, avocat, et Alexis Lambert, ancien secrétaire de la mairie de Constantine, nommé successivement, par le gouvernement du 4 septembre, sous-préfet à Bône, préfet à Oran, puis commissaire extraordinaire de la République à Alger. Les radicaux oranais, fidèles à leurs candidats du 2 juillet, dont l'élection avait été annulée pour vice de forme, ont poussé l'esprit de discipline jusqu'à la férocité, en élaguant, sans même vouloir les écouter, les candidatures locales, entre autres celle de M. Debrousse, adjudicataire du barrage de l'Habra, entreprise à laquelle est annexée une concession de 24.000 hectares d'excellentes terres.

Dans les réunions publiques qui ont précédé l'élection, les radicaux ont accusé leur parti pris par une intolérance implacable vis-à-vis de tous les candidats autres que ceux désignés par le comité. L'aveu nous en est fait dans un journal d'Alger par un des coryphées du radicalisme qui confesse ingénument être sorti le cœur navré de ces réunions pleines de violences et de vociférations. À Alger, assure-t-il, les choses se passent autrement : on écoute religieusement les orateurs à quelque parti qu'ils appartiennent, et dans des réunions de plus de trois mille personnes, on entendrait une mouche voler. Cette affirmation nous paraît par *trop radicale* mais enfin, tout est relatif.

 $[\ldots]$

DERNIÈRES NOUVELLES (Le Temps, 17 janvier 1872)

Le bureau chargé du recensement général des votes pour Oran a clos ses opérations : Inscrits, 10.729 ; votants, 7.077.

MM. Jacques, 5.123 voix ; Lambert, 5.037 ; Débrousse, 3.107 ; de Saint-Maur, 1.926.

Procès de presse. Diffamation. (*Le Temps*, 12 novembre 1872)

M. Débrousse poursuivait en diffamation, devant le tribunal correctionnel d'Oran, les deux journaux le *Courrier* et la *Commune*. Le 2 novembre, le tribunal a débouté M. Débrousse des fins de sa plainte et l'a condamné aux dépens.

[LE BARRAGE DE L'HABRA]

(Le Journal des débats, 10 juillet 1876)

Les barrages destinés en Algérie à emmagasiner les eaux qui se perdent pendant la saison d'hiver et qui, réparties par des canaux d'irrigation, transforment, en terres fertiles de vastes territoires qui resteraient, faute d'eau, stériles toutes les fois que se produit une année sèche, sont, avec les chemins de fer et les ports, les grands travaux publics dont il importe de doter l'Algérie.

Parmi les barrages achevés ou en cours d'exécution, le premier en date et le plus considérable est celui de l'Habra ou de l'oued Fergoug. Nous avons rendu compte récemment de la visite qu'avait faite a ce travail gigantesque le gouverneur général de l'Algérie ; nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire la description de cet ouvrage d'art de dimensions colossales, description que donne la *Correspondance générale algérienne* :

À Perrégaux, le chemin de fer d'Arzew à Saïda croise à niveau la ligne d'Alger à Oran, puis se développe dans la plaine autour du village, passe au pied de l'ancien caravansérail de Perrégaux et traverse l'Habra sur un pont métallique de 40 mètres d'ouverture. La voie ferrée entre ensuite en tranchée et vient s'établir vers le col des Juifs au pied des coteaux de la rive gauche. Elle traverse à niveau la route départementale de Mascara à Mostaganem, se développe à droite de la route, franchit un contrefort élevé et vient de nouveau traverser la route en face du petit village de l'Oued-Fergoug, ancien centre de la construction du barrage, à 10 kilomètres de Perrégaux.

Dès qu'on est arrivé au col des Juifs, on peut apercevoir au haut de la route l'arête supérieure du barrage qui se détache sur le fond sombre de la gorge de l'Habra. On devine la masse de l'ouvrage sans pouvoir l'apprécier mais lorsqu'on a atteint le faîte du dernier contrefort, à 2 kilomètres de l'Oued-Fergoug, le monument apparaît aux yeux du voyageur dans toute sa grandeur sévère et imposante. Le cadre est magnifique. Le barrage est placé à l'entrée d'une gorge étroite que la rivière est parvenue à s'ouvrir

dans la chaîne de l'Atlas, et l'on voit s'étager au-dessus du réservoir les montagnes de Mascara couvertes de lentisques et de genévriers. Cette part faite au pittoresque, l'ouvrage mérite qu'on l'examine de plus près.

Quand on a franchi le déversoir sur la passerelle de fer qui y est établie, quand on a parcouru la plate-forme du barrage dans toute sa longueur et monté sur l'un des massifs qui supportent les mécanismes des évacuateurs établis au niveau de l'arête supérieure du parapet, on domine complètement de ce point culminant l'ensemble du barrage, les prises d'eau, les évacuateurs et le lac formé par la retenue, constituant l'ouvrage dont nous allons faire l'historique et la description.

Le 27 juillet 1864, l'État mettait en vente 24.000 hectares dans la plaine de l'Habra et de la Macta, situés entre le chemin de fer d'Alger à Oran et la mer Méditerranée, et ce aux conditions suivantes :

- 1° Construction du barrage-réservoir de l'Habra destiné à emmagasiner chaque hiver 30 millions de mètres cubes d'eau devant servir à irriguer pendant l'été 36.000 hectares situés dans la plaine de l'Habra, dont 24.000 appartenant à la Compagnie concessionnaire ;
- 2° Assainissement de la plaine de la Macta par l'endiguement des trois rivières l'Habra, le Sig et le Tinn, qui y formaient un marais très insalubre ;
 - 3° Construction de canaux d'irrigation sur les 24.000 hectares vendus.

Peu de temps après, M. Débrousse, devenu cessionnaire de la concession, constituait la Société anonyme de l'Habra et de la Macta, et l'on commençait la construction du barrage.

Malgré de grandes difficultés rencontrées pendant la construction, le barrage était terminé au mois d'avril 1873, ainsi que les travaux d'assainissement et d'irrigation de la plaine.

Le barrage-réservoir de l'Habra est entièrement construit en maçonnerie hydraulique.

La hauteur du mur, au-dessus de l'étiage de l'Habra, est de 33 m 60. Les fondations sont de 8 à 10 mètres de profondeur. Elles sont constituées par un massif de béton et de maçonnerie de 40 mètres d'épaisseur reposant sur un banc de grès calcaire qui traverse toute la vallée. Le mur de barrage proprement dit a une épaisseur de 35 mètres au niveau de l'étiage et de 4 m 30 au sommet. Un parapet de 2 m 50 de hauteur et de 1 m 50 de largeur règne tout le long de la plate-forme et empêche les vagues soulevées par le vent dans le réservoir, de retomber sur la face aval. La longueur du mur est de 375 mètres. Sur la rive gauche, l'ouvrage se termine par un déversoir consistant en un mur plein en maçonnerie dont la crête est établie à 1 m 60 au-dessous de la plateforme du barrage. Sa longueur est de 125 mètres. Ce déversoir, également fondé sur le rocher, sert à l'écoulement des eaux de crues, lorsque le barrage est plein. Il peut débiter 800 mètres cubes à la seconde, sans que les eaux atteignent le plancher de la passerelle qui fait communiquer le barrage avec la rive. La face aval du mur du réservoir a un profil en sinusoïde pour faciliter l'écoulement et éviter les dégradations du pied par la chute des eaux. Le barrage comporte deux genres d'ouvrages régulateurs : les évacuateurs et les prises d'eau.

Les évacuateurs, au nombre de deux, consistent en vannes de 2 mètres de hauteur et de 1 mètre de largeur, manœuvrées du haut du mur au moyen d'un mécanisme à vis et d'une tige pendante. Ces vannes sont en tôle de blindage de 10 centimètres d'épaisseur.

L'écoulement continu du volume d'eau attribué aux irrigations est assuré au moyen de prises d'eau. Au barrage de l'Habra, il existé une prise d'eau sur la rive droite et une autre sur la rive gauche. Cette dernière ne sert plus que d'évacuateur. Les eaux d'irrigation sont débitées par la prise de la rive droite, qui consiste en deux tuyaux en fonte de 0 m 80 de diamètre traversant le mur à la cote 4.50, et qui sont terminés par deux énormes robinets-vannes du même diamètre. Rien d'imposant comme la masse de ces énormes appareils qui déversent, dans un puisard disposé au-dessous pour amortir

la violence de la chute de l'eau, et avec un bruit formidable, les 3.000 litres par seconde qui sont répartis entre les 36.000 hectares du périmètre irrigué.

Une première répartition des eaux est faite dans un bassin à la suite des robinets. Une partie de l'eau, soit 300 litres environ, est versée dans un canal qui arrose le territoire de Perrégaux ; le reste est reçu par la rivière elle-même, qui fait ainsi fonction de canal d'irrigation et qui transporte les eaux à 4 kilomètres en aval de Perrégaux, au barrage de dérivation dit de Saint-Maur, qui répartit le volume entre les 24.000 hectares de la Compagnie et les autres terrains irrigués.

Grâce au barrage-réservoir qui emmagasine les eaux pendant la saison des pluies pour les distribuer pendant l'été, grâce aux endiguements qui ont définitivement assuré la plaine contre les débordements périodiques, et par conséquent contre l'insalubrité des eaux stagnantes, grâce à ses irrigations et à la qualité de son sol, la plaine de l'Habra possède aujourd'hui tous les éléments nécessaires pour devenir en peu d'années un magnifique territoire de colonisation, comparable aux riches huertas de Valence de Murcie et d'Alicante.

On ne peut voir, sans être vivement impressionné, l'œuvre réalisée au barrageréservoir de l'Habra, œuvre qui n'a d'égale nulle part, ni comme dimensions du barrage, ni comme volume d'eau emmagasiné. Les Maures ont construit en Espagne des barrages-réservoirs plus élevés ou plus épais, mais ils suppléaient à la science par la masse des constructions.

Le barrage-réservoir de l'Habra est à la fois monumental et hardi. Il est le plus grand ouvrage de l'espèce établi jusqu'à ce jour d'après les données rationnelles de la science moderne. Le volume des maçonneries y atteint près de 200.000 mètres cubes.

[1872 : PREMIÈRE RUPTURE DU BARRAGE] perso.club-internet.fr/peraltap/P15-barrage.htm - 24k

Le 10 mars 1872, une crue exceptionnelle estimée à 700 m³/s provoqua la rupture du déversoir en créant une brèche de 55 mètres de longueur sur 12 mètres de hauteur. Le débit d'eau sortant de la brèche fut évalué à 5.600 m³/s et plus de 200 000 m³ de déblais furent entraînés.

Il fut reconstruit sous forme d'un mur unique, profilé pour éviter les affouillements, basé sur de solides fondations après remplissage des excavations découvertes dans le rocher, et définitivement terminé en mai 1873.

1874 : LA CIE FRANCO-ALGÉRIENNE RACHÈTE L'HABRA-MACTA

 $www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cie_franco-algerienne.pdf\\ 1887:FILIALISATION$

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Habra-Macta_1887-1913.pdf